



**CONTACTEZ-NOUS ICI**

Hôtel des Sociétés Savantes  
1 Place Bardineau - 33000 Bordeaux  
renaissancedescites@gmail.com

[www.renaissancedescites.org](http://www.renaissancedescites.org)



RENAISSANCE DES CITÉS D'EUROPE

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024



©RCE

**A LA DÉCOUVERTE DE SAINT  
CHRISTOPHE DES BARDES**

**PAYSAGES EXCEPTIONNELS & SITE  
PATRIMONIAL REMARQUABLES: QUELS  
ENJEUX?**

## PROPOS INTRODUCTIF

---

Renaissance des cités d'Europe s'associe à la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais et la commune de Saint-Christophe des Bardes pour vous inviter à une balade unique de sensibilisation des habitants à l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de l'ancienne juridiction de Saint-Émilion devenue Site patrimonial remarquable.

Ce parcours, jalonné de points d'arrêt, souhaite livrer de clefs de compréhension sur les enjeux de la création d'un tel outil tout en vous proposant d'explorer des points de vue remarquables sur les paysages emblématiques du territoire. Vous découvrirez également certaines propriétés viticoles confrontées à la préservation de ce patrimoine lors des demandes de permis de construire.

À travers la lecture des paysages, nous explorerons ensemble l'équilibre entre patrimoine et développement architectural, tout en mettant en lumière le rôle de cet outil d'urbanisme pour la protection et la mise en valeur de notre environnement.



©RCE

## RETROUVEZ-NOUS

---



**Renaissance  
des cités —  
— D'EUROPE**

Programmation de nos futures actions disponible sur notre site Internet.

Vous souhaitez adhérer à notre association ?  
N'hésitez pas à nous contacter via nos réseaux sociaux ou par mail  
[renaissancedescitesdeurope@gmail.com](mailto:renaissancedescitesdeurope@gmail.com)



# SAINT-CHRISTOPHE DES BARDES, LE TERRITOIRE



©CadastreNapoléonien\_1830\_AD

# UNESCO ET SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE MUNI D'UN RÉGLEMENT AVAP

## POURQUOI UNE AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE

L'AVAP est constituée des documents suivants à l'exclusion de tout autre :

> **Le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental** : le diagnostic fonde l'AVAP et traite dans sa partie patrimoine architectural, urbain, paysager, historique et archéologique de la géomorphologie, de l'histoire et des logiques d'insertion, de la qualité architecturale du bâti, et dans sa partie environnementale, des protections et enjeux environnementaux existants, de l'analyse des tissus, une analyse des implantations et matériaux de construction au regard des objectifs d'économie d'énergies.

> **Le règlement qui définit les dispositions à respecter en matière :**

- d'implantation et de volumétrie des constructions nouvelles ou de l'extension des constructions existantes et de leur insertion paysagère
- d'intégration paysagère des dispositifs d'accueil -parkings - bâtiments
- de qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements des constructions existantes et de conservation ou de mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains,
- d'intégration architecturale des aménagements ou des dispositifs relatifs aux économies d'énergie et d'insertion paysagère des installations d'exploitation des énergies renouvelables.
- de protection et de restauration des éléments du patrimoine paysager, qu'il s'agisse d'éléments patrimoniaux fondamentaux traversant des parties importantes de cet anthroposystème ou d'éléments fins ou ponctuels du patrimoine paysager.

> **Le document graphique** : il fait apparaître le périmètre de l'aire et ses différents secteurs et établit à partir d'une typologie paysagère liée aux grands types de paysages que l'on peut rencontrer sur le territoire. il permet d'adapter le règlement en fonction de la typologie et de la morphologie des différents éléments du patrimoine paysager existants sur le territoire, ruisseaux, parcs, arbres isolés, garennes

# UNESCO ET SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE MUNI D'UN RÈGLEMENT AVAP

## DE L'OUTIL ZPPAUP À L'AVAP

Ce territoire fait l'objet d'une Zone de protection du patrimoine architectural Urbain et paysager depuis 2007.

Cette ZppaUp a été conçue dans un moment de stabilité, totalement dépassé aujourd'hui avec le renouveau de l'architecture des chais. Les règles actuelles de la ZppaUp manquent d'un cadrage de l'impact paysager des projets. A contrario, elles encadrent trop fortement le modèle architectural attendu, puisque seule une conception traditionnelle est autorisée.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a créé les aires de Mise en Valeur de l'architecture et du patrimoine (a.V.a.p.) qui viennent remplacer les Zones de protection du patrimoine architectural et paysager (Z.p.p.a.U.p.).

Il faut donc profiter de la transformation de la ZppaUp en AVAP pour encadrer ces bâtiments dans leur surface et leur volumétrie. C'est l'objet du règlement de l'AVAP, auquel s'ajoute une prise en compte plus fine des paysages et du réseau hydrographique en particulier, des parcs, des différentes propriétés dans leurs nouveaux aménagements (inscription de chais, bâtiment d'accueil et parking).

Enfin, des règles concernent les espaces publics des différentes communes pour, ici aussi, gérer leur évolution et éviter une transformation trop brutale vers un aspect trop urbain.

## CONTEXTE HISTORIQUE

### L'ANCIENNE JURIDICTION DE SAINT-EMILION, UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE ET DES PAYSAGES

L'ancienne Juridiction de Saint-Émilion est un territoire historique qui s'étend autour de la ville de Saint-Émilion et regroupe huit communes. En 1199, sous le règne de Jean sans Terre, roi d'Angleterre, la ville obtient des privilèges particuliers avec la création de la Jurade, une institution dite « municipale » qui gérait les affaires économiques, politiques et judiciaires de la région.

La Jurade joua un rôle central dans le contrôle et la promotion des vins locaux, marquant les barriques jugées dignes d'exportation. Ce système perdura jusqu'à la Révolution française et fut rétabli en 1948 pour promouvoir les vins de Saint-Émilion à l'international.

Le territoire de la Juridiction, avec ses paysages viticoles exceptionnels, a été inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO en 1999 en tant que "paysage culturel", reconnaissant son importance historique et viticole.

Les communes de l'ancienne juridiction de Saint-Émilion sont riches de leur histoire et plus particulièrement de celle de la relation que l'homme a su entretenir avec son environnement à travers la culture de la vigne.

Les époques de cette histoire sont encore lisibles sur le territoire à travers la diversité des paysages et du patrimoine bâti :

- le territoire de la juridiction, par sa diversité de paysages et la fertilité de ses sols, a procuré des abris et des ressources pour les premiers hommes. La présence humaine sur le territoire est très ancienne et les sites archéologiques sont nombreux.

# CONTEXTE HISTORIQUE

---

## L'ANCIENNE JURIDICTION DE SAINT-EMILION, UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE ET DES PAYSAGES

Les principaux sites gallo-romains sont situés sur le plateau ou sur ses limites. C'est à cette époque que les premières vignes sont plantées.

La viticulture introduite par les Romains se développe au Moyen-Âge, qui est marqué par un véritable développement de sites.

A partir du XI<sup>e</sup> siècle, de nombreuses églises sont construites sur l'ensemble du territoire. Peu après sont construites les fortifications du bourg de Saint-Emilion et les premiers châteaux liés aux maisons nobles (Lescours, Figeac...).

À partir de la Renaissance, les métairies et les bourdieux se multiplient. Les moulins à eau et les moulins à vent sont nombreux, en liaison avec les grands domaines agricole.

La période classique est la grande période du développement de la vigne, des carrières et de la navigation sur la Dordogne. La vigne s'étend considérablement conduisant à la construction de maisons nobles avec leurs parcs, garennes et allées (Lescours, Laroque) parsèment le territoire et constituent le fleuron de la Juridiction.

C'est au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> s. que se développe l'exploitation monoculturale de la vigne à la propriété.

Ainsi, de nouveaux types architecturaux apparaissent et sont utilisés pour ces châteaux viticoles, dont l'architecture est ordonnancée et symétrique. La densification du bâti s'opère par l'implantation éparse d'exploitations nouvelles.

# UNESCO ET SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE MUNI D'UN RÉGLEMENT AVAP

---

## UNE ÉVOLUTION DES PAYSAGES À MAÎTRISER...

Il s'agit d'un paysage viticole historique qui a survécu intact et est en activité de nos jours, dont les villes et villages possèdent un patrimoine bâti remarquable, justifiant l'inscription de l'ancienne Jurade au titre des "paysages culturels", en 1999, sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'humanité. La prégnance de l'histoire et de la culture de la vigne sur la qualité exceptionnelle de ce paysage est donc reconnue.

Il s'agit d'un bien de valeur exceptionnelle dont l'apparence du site correspond « à un état proche de celui du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ».

Plus exactement, si l'on se réfère à la déclaration rétrospective de la valeur universelle exceptionnelle (VUe) du Bien, il apparaît que « les constructions ou ensembles villageois ne correspondent pas à un unique courant architectural mais sont, comme en témoigne le cœur historique de Saint-Emilion, le résultat d'une évolution longue de plusieurs siècles, depuis le VII<sup>e</sup> jusqu'au XIX<sup>e</sup> et au XXI<sup>e</sup> siècle ».

C'est donc un paysage viticole historique et un paysage culturel exceptionnel. le territoire a trois caractères fondamentaux :

« il constitue le témoignage de la tradition »

« il est vivant »

« l'évolution est lente »

Cette conception de la VUe (Valeur Universelle exceptionnelle) est celle de la tradition vivante.

Préservation et évolution doivent donc cohabiter pour que cette VUe soit maintenue.

# UNESCO ET SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE MUNI D'UN RÉGLEMENT AVAP

## UNE ÉVOLUTION DES PAYSAGES À MAÎTRISER...

La complexité des paysages de l'ancienne Juridiction a conduit la Communauté de Communes a lancé une étude visant à mettre à jour la carte des protections paysagères du Site Patrimonial Remarquable.

Cette démarche, confiée aux paysagistes Sonia Fontaine et Rémi Bercovitz, associe la Communauté de Communes, le Conseil des Vins de Saint-Emilion, l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que l'Inspectrice des Sites de la DREAL.

L'objectif est multiple :

- Redéfinir les ensembles paysagers présents sur ce territoire inscrit à l'UNESCO
- Sensibiliser et faire consensus sur leurs caractéristiques et intérêt patrimonial,
- Décliner des dispositions réglementaires à même de garantir leur préservation et leur valorisation.

Il s'agit d'un bien de valeur exceptionnelle dont l'apparence du site correspond « à un état proche de celui du milieu du XIXe siècle ». C'est donc un paysage viticole historique et un paysage culturel exceptionnel.

« Par leurs grandes dimensions, leur aspect ostentatoire et parce qu'ils modifient radicalement les principes d'organisation, d'implantation et de morphologie des exploitations traditionnelles, la plupart des nouveaux bâtiments d'exploitation des grandes propriétés prennent le pas sur le paysage et modifient de façon sensible sa physionomie». (extrait du rapport d'inspection d'encadrer la volumétrie excessive et une architecture trop démonstrative

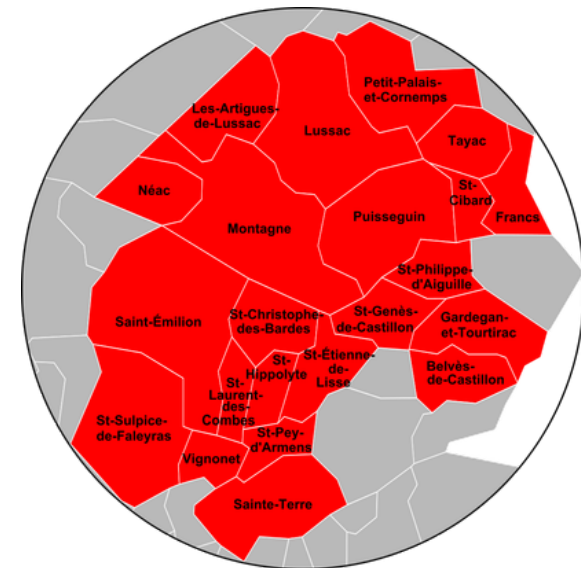
- de mieux protéger le paysage et son réseau hydrographique
- de mieux respecter la typologie château-chais-parcs-vignes
- de réglementer les détails d'aménagement (murs, énergies, petits édifices...

# CONTEXTE HISTORIQUE

## L'ANCIENNE JURIDICTION DE SAINT-EMILION, UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE ET DES PAYSAGES

Après la Révolution, qui ralentit la production de vin et stoppe l'exploitation des carrières, l'essor reprend avec l'arrivée du chemin de fer qui facilite le commerce des vins avec Bordeaux et Paris. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, une nouvelle génération de châteaux apparaît : les châteaux de style éclectique, entourés de leurs parcs à l'anglaise.

Depuis 1945, l'activité viticole a suivi des évolutions importantes tout en traversant des crises structurelles. L'introduction de nouvelles techniques et la modification progressive des structures d'exploitation se traduisent de plusieurs façons : châteaux non habités, créations de chais nouveaux de plus en plus nombreux, publicité et enseignes de plus en plus présentes. La disparition d'activités traditionnelles (polyculture et élevage, batellerie) a entraîné l'abandon ou la dégradation de certaines parties du paysage (la Dordogne, la palu de la plaine humide).



# CONTEXTE HISTORIQUE

## LA DIVERSITÉ DES PATRIMOINES DE SAINT CHRISTOPHE DES BARDES

Saint-Christophe-des-Bardès, situé dans l'ancienne juridiction de Saint-Émilion, présente une grande diversité géographique marquée par plusieurs éléments naturels et humains. Le ruisseau de la Barbanne, qui délimite cette juridiction au nord, joue un rôle important dans l'organisation du territoire. Le paysage se divise en plusieurs zones distinctes :

- La vallée : Cette partie basse était historiquement dédiée à la polyculture. La présence de moulins sur la Barbanne témoigne de cette activité agricole diversifiée.
- Le coteau et le plateau calcaire : En montant vers le plateau, on trouve des terres autrefois utilisées à la fois pour la culture de la vigne et l'extraction de la pierre. Ce plateau calcaire est un élément clé du terroir viticole de la région.

Au fil du temps, le paysage a évolué d'une zone de polyculture vers une monoculture viticole, notamment avec l'apparition des châteaux viticoles. Cette transition a profondément modifié l'économie et l'organisation spatiale du territoire.

Malgré ces changements, les habitants sont restés attachés à leur patrimoine culturel local. Ils ont entrepris d'embellir et de préserver les petits éléments du patrimoine rural tels que les fours à pain, les puits, les pigeonniers et les cabanes de vigne, qui témoignent d'une riche histoire agricole et artisanale.

Ce paysage varié, entre vallées fertiles et plateaux calcaires, raconte ainsi l'histoire d'une région en constante transformation, où l'agriculture traditionnelle a progressivement laissé place à la viticulture, tout en conservant un lien fort avec son passé.

# UNESCO ET SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE MUNI D'UN RÉGLEMENT AVAP

## UN TERRITOIRE À CONNAÎTRE ET À PRÉSERVER: L'AVAP

### Qu'est-ce qu'une AVAP ?

Une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine est une des traductions réglementaires possibles lorsqu'un Site Patrimonial Remarquable est identifié sur un territoire. C'est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans toutes ses composantes ». En tant que servitude, elle va donc s'imposer aux règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Instaurées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des ZPPAUP, les AVAP sont des outils destinés à améliorer le cadre de vie, à protéger et à mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager dans le respect du développement durable.

### L'AVAP du Grand Saint-Emilionnais

L'AVAP du Grand Saint-Emilionnais couvre les 8 communes de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion inscrites au Patrimoine Mondial de l'Humanité, à savoir Saint-Christophe des Bardès, Saint-Emilion (sauf la partie PSMV), Saint-Laurent des Combes, Saint-Hippolyte, Saint-Etienne de Lisse, Saint-Pey d'Armens, Vignonet et Saint-Sulpice de Faleyrens.

Elle a été mise en place pour veiller au développement cohérent et maîtrisé de ce territoire inscrit à l'UNESCO, tant dans l'évolution de ses formes bâties (maisons d'habitation mais également chais ou bâtiments d'exploitation agricoles, etc.) que dans celle de ses paysages remarquables et exceptionnels.

Tous les travaux en AVAP, sauf ceux concernant les monuments historiques classés, sont soumis à une autorisation préalable en vertu des dispositions de l'article L.642-6 du code du patrimoine.

# SAINT-CHRISTOPHE DES BARDES

## FOCUS SUR LA PLURALITÉ DES PROPRIÉTÉS VITICOLES DE LA BALADE

### • CLOS DUBREUIL

Le Clos Dubreuil, situé à Saint-Christophe-des-Bardès, est une propriété viticole relativement récente dans l'histoire des grands crus de Saint-Émilion.

Elle a été fondée sur une petite parcelle de 0,45 hectare plantée en Merlot et Cabernet Franc. Le domaine a connu un tournant important lorsqu'il a été racheté par Benoît Trocard, qui a entrepris des travaux d'agrandissement et de modernisation, notamment avec la construction d'un chai gravitaire et la rénovation de la Maison Dubreuil.

Le domaine s'est progressivement étendu à 7,2 hectares, avec une majorité de Merlot (70%) et des cépages complémentaires comme le Cabernet Franc et le Cabernet Sauvignon

Ajouté à la production viticole, le domaine a développé une offre œnotouristique avec des hébergements luxueux et un bar à vin proposant des produits locaux.

Il est aujourd'hui propriété d'Eads Family Winery, une famille américaine.



# SAINT-CHRISTOPHE DES BARDES

## FOCUS SUR LA PLURALITÉ DES PROPRIÉTÉS VITICOLES DE LA BALADE

### • CHÂTEAU LAPELLETRIE

Viticulteur depuis 9 générations, Anne Biscaye propriétaire de Château Lapelletrie s'emploie à poursuivre cet héritage par la conservation du patrimoine bâti dont elle a la responsabilité à l'image d'un pigeonnier dont le faîtage du toit est parfois surmonté d'un épi en terre cuite vernissée caractéristique des anciennes fermes ou maisons. Outre ses éléments bâtis, la propriété est identifiée par différents éléments patrimoniaux phares sont identifiés par :

- Ses carrières de pierre datant du XVIIIe siècle conservant la production viticole de la propriété et sa cave de champignon
- Ses arbres remarquables dont le chêne : Maître du plateau de Lapelletrie, du haut de ses 300 ans il a vu les pierres de calcaire quitter la carrière, mes grands-parents traverser le XXe siècle, la construction du chai, le développement du négoce, le calme retrouvé au XXIe siècle. Il est le témoin privilégié de notre histoire et l'âme de Lapelletrie flotte sur sa canopée.
- Une charpente dont l'apparence pourrait s'apparenter au style Eiffel dont le réemploi est toujours visible sur la propriété.

Anne Biscaye a choisi le majestueux chêne de sa propriété comme symbole de sa propriété qu'elle qualifie de "maître du plateau de Lapelletrie. Du haut de ses 300 ans, il a vu les pierres de calcaire quitter la carrière, mes grands-parents traverser le XXe siècle, la construction du chai, le développement du négoce, le calme retrouvé au XXIe siècle. Il est le témoin privilégié de notre histoire et l'âme de Lapelletrie flotte sur sa canopée."

# SAINT-CHRISTOPHE DES BARDES

FOCUS SUR LA PLURALITÉ DES PROPRIÉTÉS VITICOLES DE LA BALADE



©Julien Hourcade

# SAINT-CHRISTOPHE DES BARDES

FOCUS SUR LA PLURALITÉ DES PROPRIÉTÉS VITICOLES DE LA BALADE



Château Laroque,  
symbole architectural  
du renouveau viticole  
du XVIIIe siècle

Carrières du château  
Laroque, habitat des  
chiroptères



# SAINT-CHRISTOPHE DES BARDES

## FOCUS SUR LA PLURALITÉ DES PROPRIÉTÉS VITICOLES DE LA BALADE

### • CHÂTEAU LAROQUE

Le Château Laroque, situé à Saint-Christophe-des-Bardès, près de Saint-Émilion, possède une histoire qui remonte au Moyen Âge. Construit au XIIe siècle sur un site stratégique, il servait de résidence seigneuriale et forteresse. De cette époque, il subsiste aujourd'hui une tour ronde, tandis que le reste du château a été reconstruit au XVIIIe siècle.

U fil des siècles, le domaine a été la propriété de plusieurs familles nobles, notamment les Rayer et les Lescure. Ces dernières ont entrepris des travaux pour moderniser le château, bien que celui-ci ait subi des pillages lors des guerres du XVIIe siècle.

Le domaine viticole de Laroque, réputé pour ses vins dès le XVIIIe siècle, a connu un déclin au début du XXe siècle avant d'être revitalisé en 1935 par la famille Beaumartin. Aujourd'hui, le château est reconnu pour ses vins prestigieux et fait partie du patrimoine viticole de Saint-Émilion.

La refonte des chais sera l'œuvre au XIXe de Maurice Dufaure de Rochefort, ardent défenseur des vins de Saint-Émilion. Il recentre par la même occasion l'activité économique du Château Laroque autour de la viticulture.



©Julien Hourcade

# SAINT-CHRISTOPHE DES BARDES

## FOCUS SUR LA PLURALITÉ DES PROPRIÉTÉS VITICOLES DE LA BALADE

### • CHÂTEAU BARDE-HAUT

Le Château Barde-Haut, situé à Saint-Christophe-des-Bardès dans la juridiction de Saint-Émilion, possède une longue histoire remontant au XVIIIe siècle. La première mention du domaine date de 1780, lorsqu'il est répertorié sous le nom de « La Barde » sur la carte de Belleyme.

En 1830, il devient la propriété de la veuve Laveau et prend le nom de Château Barde-Haut. Entre 1880 et 1944, il est reconnu pour la qualité croissante de ses vins et est classé successivement comme « Second Cru » et « Deuxième Premier Cru de Saint-Émilion ».

En 1944, la famille Gasparoux acquiert le domaine, contribuant à son développement qualitatif. En 1997, des rénovations importantes sont effectuées dans les installations de vinification. En 2000, Sylviane Garcin-Cathiard rachète le château et entreprend une modernisation complète des infrastructures

. Le domaine est rénové selon des normes environnementales strictes, avec des bâtiments en acier Corten conçu par l'agence d'architecture et d'urbanisme Nadau architecture et une éolienne pour l'alimentation électrique. Le Château Barde-Haut est promu Grand Cru Classé en 2012, marquant une étape importante dans son ascension parmi les grands vins de Saint-Émilion.

Aujourd'hui, il est dirigé par Hélène Garcin-Lévêque et son mari Patrice Lévêque, qui poursuivent l'alliance entre tradition viticole et modernité

### Les infos clefs:

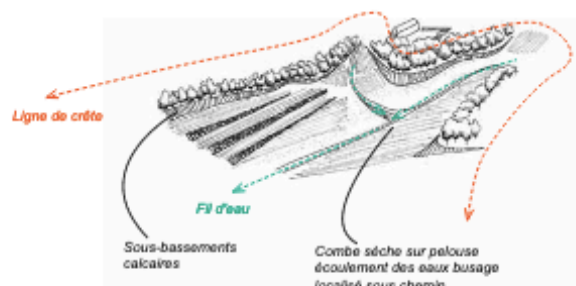
**CHAI BARDE-HAUT  
RÉALISATION D'UN ENSEMBLE VITIVINICOLE  
SAINT-ÉMILION (33), FRANCE  
LIVRÉ EN 2013  
4 500 000 €  
1 800 M2 SHON (DONT 800 M2 RÉHABILITÉS)  
MISSION COMPLÈTE  
VIGNOBLES GARCIN  
NOMMÉ AU PRIX DE LA PREMIÈRE ŒUVRE DU  
MONITEUR 2010**

# LES ÉLÉMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE DE L'ANCIENNE JURIDICTION

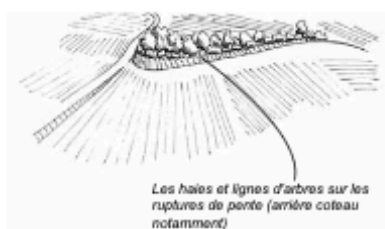
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Jurisdiction de Saint-Emilion

16

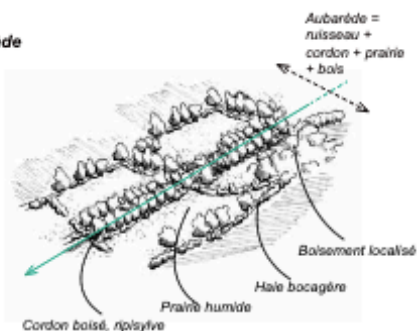
## Combe sèche



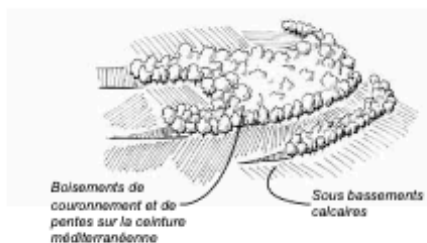
## Cordons boisés des talus



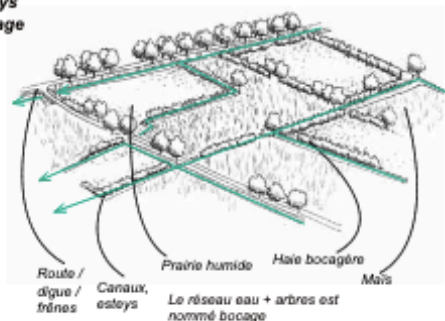
## Aubarède



## Ceinture méditerranéenne boisement continu



## Palu Esteys Bocage



## Terrasses viticoles patrimoniales et arbres isolés



## 1.1.4 Les éléments du patrimoine paysager

La connaissance affinée des éléments composant le patrimoine paysager de la juridiction permet de dégager la typologie décrite ci-dessous. Les palettes détaillées des essences d'arbres sont en annexe du règlement.

Les **ruisseaux** et leurs cordons boisés, haies, prairies, boisements associés, qui prennent 3 formes dans le territoire :

- les **combes** qui sont des ruisseaux intermittents avec prairies et arbres isolés, dans le paysage du coteau et crêtes, marginalement dans celui du plateau,
- les **aubarèdes** qui sont des ruisseaux permanents bordés de prairies humides, cordons, haies boisées, boisements, dans les paysages plaine ouverte vers la Dordogne, plaine ouverte vers le coteau, plateau, arrière coteau vallonné, terrasses, ripisylve de la Barbanne,
- les **esteys et canaux** qui sont un réseau dense de ruisseaux naturels ou artificiels bordés d'un **bocage** de frêne, dans le paysage de la palu, plaine humide.

Les **boisements** qui prennent les formes suivantes dans le territoire :

- les **garenes** qui étaient les réserves de chasse des grands domaines, dans l'ensemble du territoire sauf sur les coteaux
- les **cordons boisés des talus** qui occupent les pentes entre deux parcelles
- la **ceinture méditerranéenne**, boisement à végétation spécifique méditerranéenne inféodée à l'exposition sud et à l'adossement calcaire sur les coteaux, notamment dans le paysage dit coteaux et crêtes. On y retrouve une végétation très spécifique, de séries méditerranéennes, du fait de l'exposition sud, de l'adossement calcaire. Ces séries sont décrites dans les documents de la ZNIEFF des coteaux calcaire de Saint-Emilion à Castillon la Bataille (Identifiant national : 720007942).

Les **terrasses viticoles**, souvent situées dans le paysage dit "coteaux et crêtes", elles sont constituées de fines bandes de cultures soutenues par des murets calcaires. C'est la succession creux de combe, terrasse viticole soulignant la courbe de la combe et couronnement par le boisement de la ceinture méditerranéenne qui constitue des ensembles remarquables du patrimoine paysager viticole. Elle sont parfois conduites en gestion différenciée avec utilisation raisonnée des pesticides, sans herbicides et qui accueillent des espèces patrimoniales (d'un point de vue environnemental) comme la tulipe, repérées sur les ZNIEFF.